



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 15/11/2022

Publication :
le 25/11/2022

Délibération n° D-2022-436

Programme "Territoire engagé transition écologique" -
Approbation du plan d'actions du volet Climat-Air-Energie -
Demande de labellisation

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Cathy GIRARDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

**Pôle Cadre de Vie et Aménagement
Urbain**

**Programme "Territoire engagé transition écologique"
- Approbation du plan d'actions du volet Climat-Air-
Energie - Demande de labellisation**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dès 2011, la Ville de Niort s'est engagée dans la définition et la mise en œuvre de sa politique énergie climat et l'adoption des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs se sont concrétisés par l'élaboration puis l'adoption de son Plan Climat Energie Territorial (PCET) en 2013.

L'élaboration du PCET a été menée dans le cadre d'une démarche Cit'ergie proposée par l'ADEME, gage de l'élaboration d'une politique énergétique et climatique adaptée, exemplaire, efficace à long terme et déployée au travers d'un programme d'actions ambitieux évalué régulièrement.

Le premier niveau de reconnaissance de ce label a été décerné à la Ville de Niort pour une durée de 4 ans, en novembre 2013. Au regard de l'évolution de son potentiel d'actions mis en œuvre, qui a été constante, passant de 34 à 55 %, le Conseil municipal a décidé par délibération du 9 mai 2016, de s'engager dans la démarche de labellisation Cit'ergie. Cette labellisation, attribuée par la Commission nationale du label, a été décernée à la Ville de Niort en juin 2018 sur la base d'une évaluation précise et objective réalisée par un auditeur externe.

Par délibération du 23 novembre 2020, le Conseil municipal a approuvé la poursuite de la démarche Cit'ergie et le lancement d'un troisième cycle de 4 ans. En 2021, le label Cit'ergie a fusionné avec le label Economie circulaire, dans une démarche commune désormais dénommée programme « Territoire engagé transition écologique », comportant un volet climat-air-énergie et un volet économie circulaire. La Ville de Niort est ainsi labellisée 3 étoiles (sur un niveau de performance qui en compte 5) du volet climat-air-énergie de ce nouveau programme.

La présente délibération a pour objet de soumettre la proposition de plan d'actions du 3ème cycle, issue des travaux du comité de pilotage, du comité technique et des groupes de travail thématiques.

Sept axes stratégiques ont été validés en termes d'enjeux pour les 4 ans à venir :

- être exemplaire dans les performances et le suivi du patrimoine ;
- mobiliser les gisements d'énergie renouvelable sur le territoire ;
- renforcer la mobilité douce et mieux partager l'espace public ;
- mettre la biodiversité au cœur des enjeux du territoire ;
- accompagner l'adaptation au changement climatique et prévenir les risques ;
- favoriser l'information et les coopérations locales avec les acteurs du territoire ;
- optimiser l'organisation interne autour des enjeux air-énergie-climat.

Un total de 45 actions (déclinées en 46 sous actions), réparties dans les 6 domaines du label (Développement territorial - Patrimoine de la collectivité - Approvisionnement en énergie, eau et assainissement - Mobilité - Organisation interne - Communication et coopération), a été validé par le comité de pilotage.

La Ville de Niort est ainsi en mesure de déposer un dossier de demande de renouvellement de sa labellisation auprès de la Commission nationale du label, laquelle a dépêché préalablement un auditeur pour confirmer la performance atteinte par la collectivité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan d'actions 2022/2025 ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à demander à la Commission nationale du label de renouveler le niveau 3 étoiles du volet climat-air-énergie du programme « Territoire engagé pour la transition écologique ».

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Jérôme BALOGÉ

**Programme « Territoire engagé transition écologique »
Approbation du plan d'actions du volet climat-air-énergie
et demande de labellisation auprès de la Commission nationale du label**

L'élaboration et la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial de la collectivité ont été menées dès 2012 dans le cadre de la démarche Cit'ergie, appellation française du label Européen, European Energy Award (EEA), promue et soutenue par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Cette démarche est le gage de l'élaboration d'une politique énergétique et climatique adaptée, exemplaire, efficace à long terme et déployée au travers d'un programme d'actions ambitieux évalué régulièrement.

En novembre 2013, le 1er niveau de reconnaissance de ce label, le niveau Cap Cit'ergie, a été décerné à la Ville de Niort pour une durée de 4 ans. Au regard de l'évolution de son potentiel d'actions mis en œuvre, qui a été constante, passant de 34 à 55 %, le Conseil municipal a décidé par délibération du 9 mai 2016, de s'engager dans la démarche de labellisation Cit'ergie. Cette labellisation est attribuée par la Commission nationale du label sur la base d'une évaluation précise et objective réalisée par un auditeur Cit'ergie. Elle a lieu dès lors qu'une part significative des actions et des engagements de la collectivité a été mise en œuvre dans le cadre de ses compétences propres.

La distinction a été officiellement remise à la Ville de Niort lors des Assises Européennes de la transition énergétique qui se sont tenues en janvier 2019 à Dunkerque.

Le Conseil municipal inscrit désormais sa stratégie, ses trajectoires et son programme d'actions en filigrane de la feuille de route Niort Durable 2030, adoptée par la ville en décembre 2019, et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté par la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) en février 2020.

LES ACTEURS DE LA DEMARCHE

Le **comité de pilotage** a eu en charge d'orienter et de valider les travaux des groupes de travail. Il a assumé une fonction stratégique transversale de coordination, a défini les orientations prioritaires et les objectifs à atteindre.

Le **comité technique** s'est chargé du suivi opérationnel de la démarche. Il a suivi et assuré la transversalité du processus et préparé les décisions du comité de pilotage dans la détermination des objectifs et du plan d'actions.

Accompagnés par la Conseillère, des groupes de travail ont établi l'état des lieux, la stratégie et le programme d'actions en fonction des objectifs définis par le comité de pilotage dans les domaines suivants :

- développement territorial ;
- patrimoine de la collectivité ;
- approvisionnement en énergie, eau et assainissement ;
- mobilité ;
- organisation interne ;
- communication et coopération.

LE PLAN D' ACTIONS CIT'ERGIE DE LA VILLE DE NIORT

Des groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises entre janvier et juin 2022 pour actualiser l'état des lieux, définir une stratégie et élaborer le plan d'actions, sur les bases des préconisations formulées par le comité de pilotage. Sur la base du catalogue des 61 mesures du label, la Ville de Niort est à ce jour évaluée comme atteignant 60,4 % de son potentiel réalisé.

Lors de sa réunion du 3 mai 2022, le comité de pilotage a pris connaissance de l'état des lieux initial de la Ville de Niort, des points forts et des points à renforcer en termes de politiques climatique et énergétique. Il a hiérarchisé les enjeux et émis des propositions pour progresser dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions en lien avec les compétences directes de la Ville, comme avec celles de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Sept axes stratégiques ont été validés en termes d'enjeux pour les 4 ans à venir :

- être exemplaire dans les performances et le suivi du patrimoine ;
- mobiliser les gisements d'énergie renouvelable sur le territoire ;
- renforcer la mobilité douce et mieux partager l'espace public ;
- mettre la biodiversité au cœur des enjeux du territoire ;
- accompagner l'adaptation au changement climatique et prévenir les risques ;
- favoriser l'information et les coopérations locales avec les acteurs du territoire ;
- optimiser l'organisation interne autour des enjeux air-énergie-climat.

Un total de 45 actions (déclinées en 46 sous actions), réparties dans les 6 domaines du label (Développement territorial - Patrimoine de la collectivité - Approvisionnement en énergie, eau et assainissement - Mobilité - Organisation interne - Communication et coopération), a ensuite été validé par le comité de pilotage du 10 octobre 2022.

Axe 1 : Etre exemplaire dans les performances et le suivi du patrimoine

- réaliser un nouveau Schéma directeur immobilier énergie et usages, dans une démarche de gestion active du patrimoine ;
- anticiper les exigences du Décret Tertiaire sur le patrimoine de la Ville pour venir nourrir la Programmation Pluriannuelle d'Investissements ;
- renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique.

Axe 2 : Mobiliser les gisements d'énergie renouvelable sur le territoire

- développer la production et la consommation d'énergie renouvelable ;
- réaliser un Schéma directeur des énergies allégé sur le territoire de la Ville et le territoire de la CAN ;
- réaliser une étude de potentialité des réseaux de chaleur sur la Ville ;

Axe 3 : Renforcer la mobilité douce et mieux partager l'espace public

- créer une maison des mobilités portée par la Ville et la Communauté d'Agglomération du Niortais (en lien avec le tourisme et notamment l'éco-tourisme ou le tourisme pour les cyclistes) ;
- mettre en cohérence la stratégie P+R et la stratégie stationnement centre-ville ;
- développer la logistique urbaine : travailler sur le dernier kilomètre (cadre réglementaire, mesures physiques) ;
- mettre en place une action de concertation avec les habitants et commerçants autour de la gestion du stationnement et de la logistique urbaine ;
- installer des bornes de recharge électrique dans les parkings de la Ville.

Axe 4 : Mettre la biodiversité au cœur des enjeux du territoire

- amplifier la politique en faveur de la biodiversité à travers la démarche Territoire Engagé pour la Nature (TEN) ;
- réaliser des inventaires naturalistes/biodiversité ;
- former les services à la détection des atteintes à l'environnement et à la biodiversité et étudier l'opportunité de mettre en place une police de l'environnement ;
- créer une réserve naturelle urbaine dans la boucle de Chey ;
- pérenniser l'action de développement de jardins de trottoir ;
- travailler sur la trame brune de fonctionnement écologique et de gestion des sols ;
- réduire la pollution lumineuse ;
- travailler sur la trame noire (sombre) pour une meilleure prise en compte des couloirs de biodiversité et mettre en place un suivi pour en mesurer les effets bénéfiques.

Axe 5 : Accompagner l'adaptation au changement climatique et prévenir les risques

- mettre en place une stratégie de lutte contre les perturbateurs endocriniens (charte et plan d'actions) ;
- créer un pollinarium et préconiser le choix d'espèces végétales non allergènes ;
- identifier les solutions de résilience par la nature vis-à-vis des risques air, inondation et urbanisme (benchmark et préconisations) ;
- mettre en place des actions autour du Label Résilience France (Pavillon orange) ;
- préconiser l'intégration des risques majeurs en amont des projets d'aménagement ;
- intégrer le suivi de la qualité de l'air dans tout le patrimoine bâti ;
- réaliser un cahier de prescriptions techniques et environnementales pour les projets d'aménagements des espaces publics, avec élargissement aux aménageurs privés ;
- mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales pour chaque projet d'aménagement d'espace public : pour utilisation arrosage, maintien d'humidité ;
- faire un suivi évaluation des clauses climat-air-énergie des permis de construire ;
- augmenter la canopée urbaine et développer le mécénat pour porter des projets de création de forêts urbaines ;
- travailler sur l'albédo des matériaux pour limiter les phénomènes d'augmentation de la chaleur sur l'espace public et dans le patrimoine de la collectivité ;

Axe 6 : Accompagner l'adaptation au changement climatique et prévenir les risques

- travailler sur les obligations réglementaires du Décret Eco-énergie Tertiaire avec les acteurs du territoire ;
- travailler avec les commerçants sur la réduction de l'éclairage des magasins et enseignes ;
- travailler avec les associations locales sur les enjeux de la Ville ;
- travailler avec les mutuelles autour des projets ENR sur le territoire et les enjeux de canicule ;
- communiquer autour des risques pour les entreprises ;
- accompagner le tourisme durable ;
- travailler sur l'écologie industrielle et territoriale (EIT) avec les acteurs du territoire pour mener des actions avec l'objectif d'optimiser les ressources présentes (énergies, eau, matières, déchets, équipements et expertises) ;
- mobiliser les conseils de quartier sur les sujets air-énergie-climat ;
- travailler sur la précarité énergétique avec l'ADIL et le CCAS, par l'intermédiaire d'une campagne auprès des habitants ;

Axe 7 : Optimiser l'organisation interne autour des enjeux air-énergie-climat

- systématiser et promouvoir l'achat durable ;
- sensibiliser les agents aux enjeux et impacts environnementaux et intégrer les enjeux air-énergie-climat dans le programme annuel de formation ;
- engager un travail avec les partenaires locaux autour de la commande publique pour favoriser leur participation et leur réponse aux nouveaux appels d'offres ;
- engager une expérimentation d'analyse climat du budget et en faire ressortir les enjeux et les impacts dans la PPI ;
- poursuivre l'ambition qualitative de la restauration scolaire ;
- développer la communication autour des enjeux climat-air-énergie.

Au terme de l'état des lieux réalisé par la conseillère qui accompagne la collectivité, puis de l'audit externe qui a suivi, la Ville de Niort atteint à ce jour un score de 60,4 % qui la rend éligible au maintien de sa labellisation 3 étoiles Territoire engagé pour la transition écologique, volet climat-air-énergie (délivrée si le score dépasse 50 %).

Le dossier de la Ville de Niort a été audité le 9 septembre 2022 et sera examiné par la Commission nationale du label mi-novembre 2022, permettant ainsi à la collectivité de conserver son label 4 ans de plus. Dans la démarche d'amélioration continue du programme, le nouveau plan d'actions 2022/2025 a vocation de permettre à la Ville de Niort de progresser encore pour atteindre et dépasser le score de 65 %, seuil nécessaire pour atteindre la 4^{ème} étoile.